

Réfugiés : «L'État fédéral se décharge sur les Communes»

Attaque conjointe du CPAS et de la Ville d'Andenne, devant le Conseil d'État. Haro sur la répartition des places d'accueil pour réfugiés.

Le CPAS d'Andenne introduit un recours en annulation auprès du Conseil d'État (justice administrative). La Ville lui emboîte le pas, en faisant intervention volontaire. Le but : obtenir l'annulation d'une décision gouvernementale (fédérale), qui répartit les places d'accueil pour demandeurs d'asile, chaque CPAS (donc chaque entité), devant «prendre sa part». Dans la cité mosane, on n'apprécie pas. Le bourgmestre Claude Eerdekens (PS) annonce la «contre-attaque» dans un communiqué. Non que lui et ses amis politiques «refusent de faire un effort

dans un partage équitable», dit-il. Mais il n'empêche, selon l'homme politique, ça commence à bien faire. Claude Eerdekens y va de commentaires acerbes, cela n'étonnera personne. L'accueil des réfugiés ? «Il s'agit d'une compétence exclusive de l'État fédéral, et d'un organisme que celui-ci a créé, Fédasil. Ces derniers ont trouvé un moyen habile pour transférer de façon artificielle une charge fédérale vers le local. Après les exclusions du chômage par le fédéral qui impliquent une charge très pesante sur les communes et CPAS, cela va accélérer la débâcle financière des pouvoirs locaux».

Le droit administratif est très technique, le CPAS d'Andenne et la Ville ont préparé des «moyens» (des arguments) qui seront défendus devant le Conseil d'État.

Dans son communiqué, le bourgmestre d'Andenne conteste également le mode de calcul qui fixe la répartition des candidats demandeurs d'asile. Selon lui, «les critères retenus aboutissent à ce que les communes les plus pauvres participent davantage que les communes les plus riches, ce qui accentue l'inégalité entre les communes du pays, plus particulièrement en Wallonie». Voilà qui sera également plaidé à Bruxelles. Et qui, en cas de victoire, ne servira pas qu'à Andenne. ■ **E.W.**